

**Établissement du calendrier 2022  
des séances ordinaires du conseil de la MRC**

**Avis public** est donné qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. 27.1 le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Le calendrier ci-après, adopté le 8 décembre 2021 par le conseil de la MRC de La Vallée-de-l'Or indique que les séances ordinaires auront lieu dans la salle du conseil du 42 place Hammond, à Val-d'Or, à compter de 10 h aux dates mentionnées ci-dessous :

***Date :***

- 19 janvier
- 16 février
- 16 mars
- 20 avril
- 18 mai
- 15 juin
- 17 août
- 21 septembre
- 26 octobre
- 23 novembre

DONNÉ À VAL-D'OR, ce 9 décembre 2022.

*Original signé*

Me Marie-Hélène Bastien  
Greffière